



Technicien du génie écologique



Conditions d'admission

Les personnes intéressées doivent remplir les conditions suivantes :

- Avoir plus de 18 ans.
- Etre titulaire d'un diplôme de niveau IV minimum en lien avec la formation (Bac Professionnel Gestion des Milieux Naturels et de la Faune, Bac Technologique Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant, BP et Bac Professionnel Aménagements Paysagers, BP et Bac Professionnel Travaux Forestiers, BTS Aménagements Paysagers, BTS Gestion et Maîtrise de l'Eau, BTS Gestion et Protection de la Nature, Bac Professionnel Productions Aquacoles, BP Responsable d'Exploitation Aquacole) ou posséder une expérience de 12 mois minimum en lien avec le contenu de cette formation (espaces naturels, aménagement paysager ou forestier, traitement de l'eau, étude de milieu, assainissement, encadrement d'équipe sur chantier d'aménagement ou en collectivité, animation de structure liées à la protection de l'environnement...).
- Avoir satisfait aux tests de pré-requis.

Comment s'inscrire ?

Les dossiers de candidature sont à retirer auprès du secrétariat du CFPPA ou sur les sites internet :

www.eap49.educagri.fr

ou

www.cfppa-angers.com

Formation continue

"La terre, le coeur
de nos métiers"

Angers

Les établissements agricoles publics de Maine-et-Loire



B.P. 43627
49036 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 68 60 03
Fax 02 41 68 56 62
cfppa.angers@educagri.fr



www.eap49.educagri.fr

Technicien du génie écologique

Métier visé

Le technicien du génie écologique est chargé de mettre en œuvre les opérations de génie écologique adaptées au milieu concerné (terrestre ou aquatique). Disposant d'un socle de connaissances naturalistes et généralistes en écologie, c'est avant tout un opérationnel de terrain. Il est capable d'assurer le suivi de chantier, de contribuer à la réalisation des travaux, d'identifier les dysfonctionnements et d'apporter les ajustements nécessaires à la bonne exécution des travaux. Il peut également avoir un rôle de coordination et d'animation auprès des multiples acteurs du projet.

Objectif de la formation

La formation « Technicien du génie écologique » est un complément spécifique de formation en gestion des milieux naturels et anthropisés. Elle est conduite dans le cadre de la formation continue et associe des périodes de formation au centre et la mise en situation professionnelle en chantiers écoles et en entreprises.

Elle vise la certification à travers 2 Spécialisations d'Initiatives Locales :

- SIL Génie écologique
- SIL Technicien qualité des milieux aquatiques

Le contenu de formation s'articule en 5 unités

- Comprendre le fonctionnement d'un écosystème : biologie des espèces, caractéristiques des milieux, services écosystémiques et concepts de génie écologique.
- Appréhender un projet de génie écologique dans son contexte global : les acteurs, la réglementation, l'analyse technico-économique.
- Caractériser un écosystème : outils cartographiques, indices et inventaires, évaluation des mesures des enjeux, communication/animation.
- Connaître les techniques d'intervention du génie écologique : gestion de la biomasse, gestion de l'eau, terrassement, enrichissement du milieu.
- Mettre en œuvre les opérations de génie écologique : réalisation de travaux de génie écologique, en lien avec les techniques mentionnées ci-dessus.

Organisation de la formation

La formation est conduite sur 151 jours (de septembre à mai) et comprend :

- 744 heures de formation au centre soit 22 semaines.
- 385 heures de stage en entreprise soit 11 semaines.

Moyens pédagogiques

- Formation qui alterne des périodes au centre et en entreprise.
- Intervenants professionnels spécialisés et réseau de partenaires.
- Équipements et matériels professionnels.
- Exploitation horticole du Fresno avec des outils innovants et efficaces en matière de gestion qualitative de l'eau, Phytobac, Phytocat, saulaie phyto-épuratrice, techniques agro-culturelles durables, protection biologique intégrée, bassin de rétention de l'eau d'arrosage des pépinières.
- Applications pratiques en chantier école.

Conditions d'obtention des certifications

Pour chaque SIL, l'évaluation est organisée sous la forme d'unités capitalisables. La réussite est conditionnée par l'obtention de l'ensemble des unités constitutives de la SIL concernée.

SIL Génie écologique

- UC1 Comprendre le fonctionnement d'un écosystème
- UC2 Appréhender un projet de génie écologique
- UC3 Caractériser un écosystème
- UC4 Connaître les techniques d'intervention du génie écologique

SIL Technicien qualité des milieux aquatiques

- UC1 Comprendre le fonctionnement d'un système aquatique
- UC2 Caractériser un dysfonctionnement dans un système aquatique et proposer de remédiations appropriées
- UC3 Mettre en œuvre les opérations de protection, d'aménagement et d'entretien des milieux aquatiques

Les épreuves se déroulent en cours de formation et en présence d'un jury de professionnels. Le jury valide les épreuves et délibère à l'issue de l'ensemble des évaluations.

2 certificats optionnels sont proposés en complément de la formation :

- le certificat de Sauveteur secouriste du travail (SST),
- le certificat de piégeur.